

Séance du 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M.BLANC Gilbert, M. LOUCHE Morgan, M. LACOMBE Jacky, Mme POULARD Magalie, Mme REGNIER Karine, Mme VANDROUX Viviane, Mme BLANCHARD Karine, Mme DELARCHE Evelyne.

Absente excusée : Mme PAGE Laetitia

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2023

Devis réparation étanchéité des vitraux de l'église

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir des travaux sur l'abergement des vitraux de l'église afin de renforcer l'étanchéité des joints.

Un devis a été établi par l'entreprise Saône Seille Charpente.

Montant du devis = 403.30 € H.T. par vitrail

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis pour faire les travaux sur les quatre vitraux de la façade sud du bâtiment.

Montant total de la commande : 1 935.84 € T.T.C.

Tarifs des concessions de cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir pour l'année 2024 - DE 2023 042

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions de cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir applicables depuis le 1er janvier 2023.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Concessions de cimetière :

Concessions de 15 années pour un caveau de 2 m² : 100 euros

Concessions de 30 ans pour un caveau de 2 m² : 150 euros

Concessions de 50 ans pour un caveau de 2 m² : 200 euros

Cases du columbarium (concession pour dépose d'une ou plusieurs urnes dans une case au columbarium - les cases sont fournies par la commune) :

- 15 ans = 400 €

- 30 ans = 600 €

- 50 ans = 800 €

- Cavernes (concession pour emplacement d'une mini tombe) :

- 15 ans = 60 €

- 30 ans = 100 €

- 50 ans = 150 €

- Dispersion des cendres au Jardin du souvenir : gratuite

- Aile du souvenir : Plaque nominative 50 € (gravure à la charge de l'acquéreur)
Délibération reçue en Sous-Préfecture le 13 novembre 2023

Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2024 - DE 2023 043

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes applicables en 2023.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Considérant que les habitants de la commune et les personnes en résidences secondaires participent financièrement au développement et au fonctionnement de la commune (construction et aménagement de la salle des fêtes, charges de personnel, d'entretien et autres pour le fonctionnement de la salle des fêtes) par le biais de leurs impôts qui alimentent le budget communal, le conseil municipal décide de faire une distinction résidents/non-résidents.

Habitants de la commune et résidences secondaires :

- une demi-journée = 40 €
- une journée = 75 €
- le week-end = 150 €

Personnes ou sociétés extérieures à la commune :

- une demi-journée = 60 €
- une journée = 120 €
- le week-end = 230 €

Associations communales, associations du RPI Loisy / Huilly sur Seille - associations du SIVU Sâne-Seille :

- mise à disposition gratuite de la salle et de ses équipements une fois par année civile :
- Tarif à partir de la deuxième mise à disposition : 50 € pour toute durée (**non compris le lave-vaisselle**)

C.C.A.S. d'Huilly-sur-Seille :

Mise à disposition gratuite de la salle et de ses équipements à chaque utilisation

Lave-vaisselle = 40 € - Tarif unique pour la mise à disposition du lave-vaisselle quelque soit le demandeur, qui a le choix de prendre l'option lave-vaisselle ou non.

Caution : Comme indiqué dans le contrat de location, toute personne ou association qui occupe la salle des fêtes doit verser un dépôt de garantie de 600 € un mois avant la date réservée ; montant qui sera restitué dans les deux semaines suivant l'état des lieux après la location.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 13 novembre 2023

Tarifs de location de la salle associative pour l'année 2024 - DE 2023 044

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle associative applicables en 2023.

La salle associative est disponible pour les associations communales et les habitants de la commune pour des petites réunions ou petites réceptions.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire les tarifs

suivants pour l'année 2024 :

LOCATION de la Salle Associative :

Habitants de la commune et résidences secondaires :

- une demi-journée = 30 €

- une journée = 50 €

Caution = 200 €

Comme indiqué dans le règlement intérieur, toute personne qui occupe la salle associative doit verser un dépôt de garantie de 200 € un mois avant la date réservée ; montant qui sera restitué dans les 2 semaines suivant l'état des lieux après la location.

Mise à disposition GRATUITE de la Salle Associative :

Habitants de la commune et résidences secondaires :

Associations communales, associations du RPI Loisy / Huilly-sur-Seille, associations du SIVU Sâne-Seille :

- mise à disposition gratuite de la salle et de ses équipements à chaque utilisation

C.C.A.S. d'Huilly-sur-Seille, activité « seniors » de la Communauté de Communes :

- mise à disposition gratuite de la salle et de ses équipements à chaque utilisation

Une convention de mise à disposition à titre gratuit sera signée au cas par cas.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 13 novembre 2023

Vente de bois sur le chemin forestier de Molaise 2023-2024 - DE 2023 045

Exposé :

Monsieur le Maire expose que 3 personnes sont intéressées pour acquérir des lots de bois sur le chemin forestier de Molaise, sur la portion reliant la Route des 4 Sapins à la Route Départementale au niveau de Savigny-sur-Seille. En accord avec le Groupement Forestier comme l'année dernière, 2 ou 3 lots sont envisageables pour dégager le chemin communal.

Monsieur le Maire rappelle les clauses qui avaient été adoptées lors de la vente 2022-2023 au même lieu.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la vente de lots de bois sur la portion reliant la Route des 4 Sapins à la Route Départementale au niveau de Savigny-sur-Seille.

- dit que chaque lot sera délimité et numéroté par des membres du Conseil Municipal

- fixe le prix de vente à 17 euros le moule de bois fait.

- dit que le comptage du nombre de moules de bois à facturer s'effectuera sur place en présence de deux membres du Conseil Municipal et de l'acheteur.

- dit que l'attribution des différents lots se fera par tirage au sort.

- dit que le bois devra être coupé avant le 31 mars 2024 et retiré avant le 30 juin 2024 sous réserve des conditions météorologiques.

- dit que chaque acquéreur devra se présenter en mairie pour la signature du contrat de vente.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 13 novembre 2023

Vente de bois - DE 2023 046

Exposé :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente d'un lot de bois situé Route de Chavanu dans le surplus communal du virage à proximité du Point Propre, à Monsieur Christophe ROLLIN.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre un lot de bois situé "Route de Chavanu" à Monsieur Christophe ROLLIN
- dit que le lot sera délimité par des membres du Conseil Municipal
- dit que le prix de vente est fixé à 17 euros le moule. Le prix de vente du lot est fixé par rapport au nombre de moules de bois faits.
- dit que le bois devra être coupé avant le 31 mars 2024 et retiré avant le 30 juin 2024 sous réserve des conditions météorologiques
- dit que l'acquéreur devra se présenter en mairie pour la signature du contrat de vente

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 13 novembre 2023

Décision modificative du budget

Pas nécessaire

Questions diverses

= Travaux de bâtiments réalisés :

Pose des stores mairie et bureau des maîtresses réalisée le 23 et 24/10 par Hervé

Pose des moustiquaires réalisée sur le bâtiment mairie-école le 03/11 par la société Cardona

Début des travaux salle de bains du logement Est le 06/11

Reste en attente fin d'installation bornes Wifi et écran salle associative

= Dégradation mobilier urbain 2023 :

Facture d'eau de la salle des fêtes suite casse du robinet extérieur, courrier SAUR >50%

Table en bois du terrain de pétanque à remplacer ?

Banc du terrain de pétanque à réparer ?

= Circulation des quads, 4x4 et motos :

Rappel de l'arrêté municipal du 15/06/2012 sur la réglementation de la circulation en quads et autres véhicules à moteur sur les chemins ruraux de la commune

Remise en place de l'affichage aux entrées des chemins prochainement

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

